



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 26-07

Réponse à la motion de M. Thierry Luthringer et consorts demandant la mise en place d'une stratégie climatique forte et projetée

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-07 s'est réunie le lundi 1^{er} juin à 19h.

Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Andreas Zurbrügg, Alyssa Flückiger, Patrice Bez, Olivier Troyon, Mélanie Glauser, Steve Benoit et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par la Municipale Rachel Gueissaz, et par le chef du service de l'urbanisme Jean-François Gander.

En complément des informations déjà présentées dans le préavis, la délégation municipale insiste sur le fait que la Commune de Sainte-Croix est depuis un moment déjà labellisée « Cité de l'Energie » et que dans ce cadre, elle mène un certain nombre d'actions dans les domaines de l'énergie et de la durabilité. Des audits ont lieu tous les 5 ans, la prochaine fois en 2028, et les conseils d'un spécialiste sont dispensés chaque année afin de conserver le label, et même si possible d'améliorer le niveau de labellisation.

A la question des exigences plus grandes et du domaine d'application plus vaste d'un plan énergie et climat par rapport au label « Cité de l'énergie », on nous répond que le label ne concerne pas que l'énergie, contrairement à ce que pourrait laisser penser son nom, ainsi que le contenu du préavis. La Municipalité admet que la communication devrait être améliorée, notamment sur les diverses actions en faveur de la durabilité mises en œuvre dans chaque service et dans chacun des domaines concernés par « Cité de l'énergie », à savoir :

- Développement territorial
- Bâtiments
- Energie, eau, déchets
- Mobilité
- Organisation interne, ressources
- Fédération des différents acteurs

Mme la Municipale Gueissaz rappelle qu'une réflexion est également en cours concernant la vente de certains bâtiments communaux, ce qui diminuerait les frais et permettrait de dégager des fonds pour des investissements dans le domaine de l'isolation par exemple.

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie entre en vigueur bientôt, son règlement d'application est en cours de rédaction, et la Commune ne souhaite pas anticiper et mettre en oeuvre des mesures qui ne correspondraient pas aux exigences de ce dernier, comme suggéré au cours de la séance de commission. La question des coûts est soulevée à plusieurs reprises : la Commune ayant une faible capacité financière, elle doit faire des choix concernant ses investissements.

On nous rappelle encore que la Commune a une feuille de route, notamment pour la rénovation des bâtiments, mais que les échéances précises des projets s'adaptent à la situation, aux finances et aux opportunités de synergies avec d'autres travaux.

Finalement, concernant la participation citoyenne, qui était une des revendications de la motion, des consultations sont prévues à l'avenir dans le cadre de certains travaux d'urbanisme d'envergure.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications claires et précises fournies, et adopte ce préavis par 6 voix pour, aucune contre et 1 abstention, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- De prendre acte du rapport de la Municipalité concernant la motion de M. Thierry Luthringer et consorts demandant la mise en place d'une stratégie climatique forte et projetée

La rapportrice
Marion Tanner